



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014 et 2015 au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

## Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015

				Ompl
Nombre d'entreprises	9922	14 177	86 514	111 192
Effectif (ETP)	45 645	53 362	299 284	399 674

Deux indicateurs sont mesurés :

- le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).



## PRÈS DE LA MOITIÉ DES SALARIÉS FORMÉS

Pratiquement un salarié sur deux, au niveau de l'OMPL, est parti au moins une fois en formation au titre du plan ou de la professionnalisation sur les trois années 2013-2014-2015. Le taux est plus faible dans le secteur santé.

Le plan est le principal dispositif mobilisé (43 % des salariés au total). En revanche, les dispositifs de professionnalisation (contrat et période) concernent moins de salariés : de 1 % à 3 %.

Le taux d'entreprises formatrices est variable selon les secteurs, nettement plus élevé dans le secteur juridique que dans les deux autres.

## Taux d'accès à la formation

Secteurs	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Ppro	Cpro	Plan	Ppro	Cpro	Plan
	1 %	2 %	52 %	3%	3%	43%
	3%	3%	51%	7%	8%	65%
	1%	3%	40%	4%	7%	41%
Ompl	2%	3%	43%	5%	7%	44%

Ppro : période de professionnalisation  
Cpro : contrat de professionnalisation



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



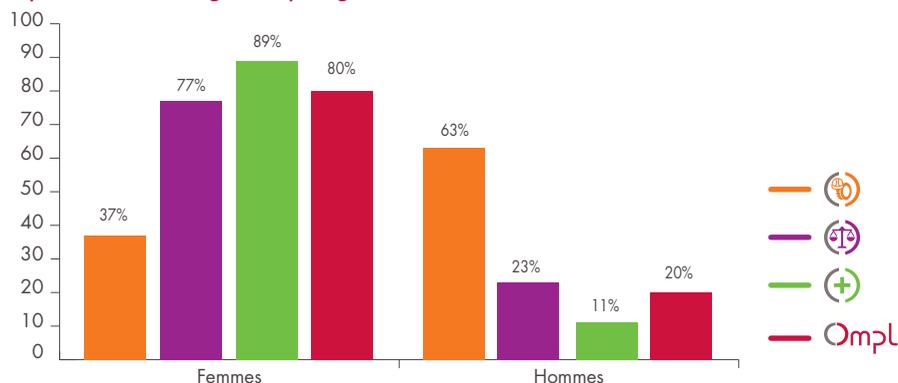
Secteur santé



### ACCÈS IDENTIQUE À LA FORMATION SELON LE GENRE

Au regard de leur poids respectif dans la population totale, les hommes et les femmes bénéficient d'une égalité d'accès à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL et des secteurs juridique et santé. En revanche, dans le secteur cadre de vie-technique les hommes sont surreprésentés parmi les stagiaires.

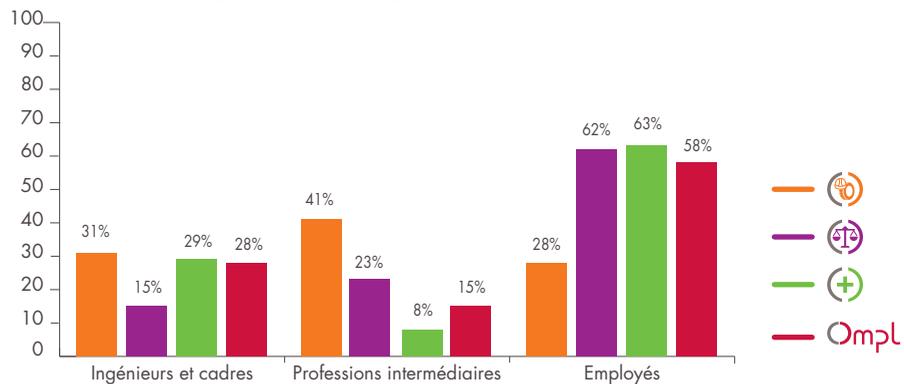
### Répartition des stagiaires par genre



### ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Proportionnellement, les cadres et les employés accèdent plus à la formation professionnelle que les professions intermédiaires. Ces dernières sont moins représentées dans la population des formés que dans la population des salariés.

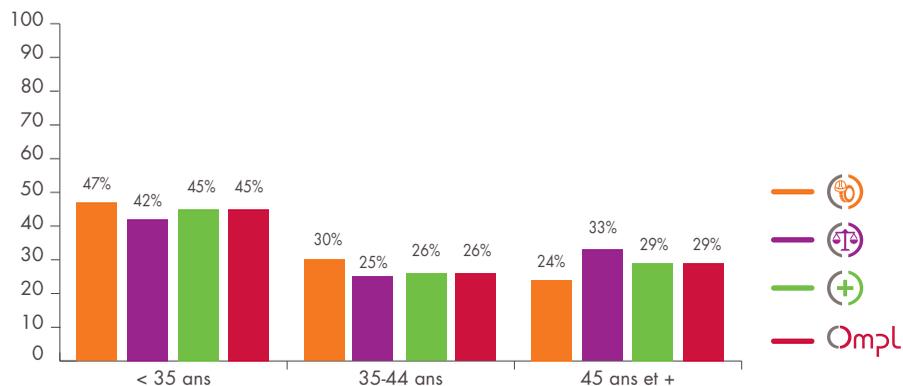
### Répartition des stagiaires par catégorie sociale



### Taux d'accès à la formation supérieur pour les jeunes salariés

Les moins de 35 ans sont plus nombreux parmi les stagiaires : 45 % des formés alors qu'ils ne regroupent que 36 % des salariés du périmètre de l'OMPL.

### Répartition des stagiaires par tranche d'âge



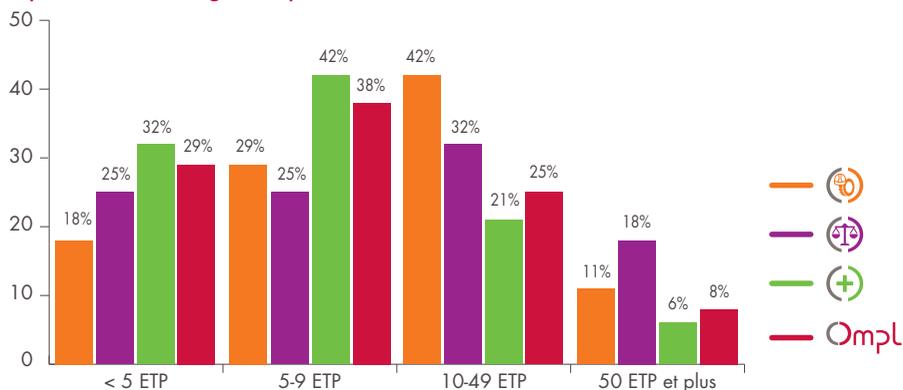


### MAJORITÉ DE SALARIÉS DE TPE

Les 2/3 des stagiaires travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP, dont près de 30 % des moins de cinq ETP.

Ces taux varient selon les secteurs en fonction de la taille moyenne des entreprises. Dans le secteur santé, où les très petites entreprises dominent, le poids des salariés travaillant dans les entreprises de moins de 10 ETP est supérieur.

### Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



### ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps complet se forment proportionnellement plus que ceux à temps partiel : ils représentent 67 % des salariés du périmètre de l'OMPL mais 73 % des stagiaires.

### Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

